



Officier contractuel

Sous-officier contractuel

Les officiers et sous-officiers contractuels assument des fonctions importantes de formation et de direction ainsi que de maintien des tâches opérationnelles (p. ex. chef de cuisine) dans les écoles et sur les places d'armes. Ils s'appuient pour ce faire sur les compétences et aptitudes de la fonction de milice et sont formés à leur mission en fonction de leur cahier des charges.

Conditions

Vous pouvez postuler en tant qu'officier/sous-officier contractuel si vous remplissez les exigences suivantes :

- grade d'officier ou de sous-officier de l'Armée suisse avec des bonnes qualifications obtenues à l'issue des services militaires déjà accomplis ;
- CFC obtenu après un apprentissage d'au moins trois ans ;
- réputation irréprochable (casier judiciaire vierge et aucune inscription à l'Office des poursuites).

Perspectives

Les fonctions des militaires contractuels ne représentent en règle générale pas le début d'une carrière militaire professionnelle.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Armée suisse

armee.ch/metiers

Officier contractuel

Sous-officier contractuel

Conditions de travail

- les rapports de travail sont limités à cinq ans au maximum;
- pendant la durée de leurs rapports de travail, les officiers et sous-officiers contractuels ne sont pas libérés du service obligatoire avec leur unité d'incorporation;
- ils accomplissent leur engagement en uniforme et conformément aux prescriptions générales de service. Lors des périodes libres de travail, le port de l'uniforme n'est pas obligatoire;
- le temps de travail annuel d'un militaire contractuel se base sur une moyenne horaire hebdomadaire de 45 heures. L'horaire de travail dépend des besoins du service. Il peut être ordonné de travailler les samedis, les dimanches et les jours fériés ainsi que le soir ou la nuit;
- les militaires contractuels ont droit à 5 semaines de vacances par année.

Lieux de travail

Principalement dans les lieux où se trouvent des écoles et des unités de commandement.

La Confédération comme employeur

En tant que pilier de la politique de sécurité de notre pays, l'armée contribue à maintenir l'ordre et la paix. Elle défend la nation, aide les autorités civiles en cas de situations de détresse et encourage le maintien de la paix à l'étranger.

Par leur engagement et leurs interventions, les collaborateurs de l'armée apportent une contribution importante à la sécurité et à la liberté de notre pays. L'armée est un employeur moderne et attrayant, aussi bien pour les apprentis que les collaborateurs civils et les militaires de carrière. Les métiers de l'armée sont synonymes de diversité, de dynamisme et de perspectives.